CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

Nombre de membres composant le Conseil	35
Nombre de membres présents à la séance	33
Nombre de membres représentés	2
Nombre de membres non représentés	0

Le mercredi 14 octobre 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Kourrea TRAORE, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Michèle DELOMEL

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 14

INTÉGRATION DANS L'ACTIF COMMUNAL DE BIENS CÉDÉS

PREAMBULE - Monsieur Francis SELLAM, Maire

Mes chers collègues,

Par délibération n°11 du 9 décembre 2025, le conseil municipal a prononcé la désaffectation et le déclassement du domaine public de 46 emplacements de stationnement situés au niveau R-1 du parking «des canadiens», sis 1 rue des réservoirs (îlot B) à Joinville-le-Pont.

Par délibération n°12 de la même séance, le conseil municipal a ensuite décidé de la cession de ces 46 emplacements à l'établissement public territorial (EPT) Paris Est Marne et Bois pour la somme de 747 000,00 €, conformément à l'avis des domaines.

Par acte notarié en date du 13 mars 2026, l'EPT Paris Est Marne et Bois s'est porté acquéreur des 46

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

emplacements de stationnement pour le montant de 747 000,00 €, ces derniers étant répertoriés au cadastre sous la parcelle T140, anciennement référencée sous le numéro T134.

Ces emplacements ne figurant pas dans l'inventaire de la commune, il convient de les intégrer pour leur valeur nette, à savoir 422 741,12 €, au compte 2115, afin qu'ils soient inscrits à l'actif du bilan communal.

Cette intégration est le préalable indispensable pour pouvoir enregistrer comptablement la vente et régulariser les écritures de cession.

Cette opération, qui est sans incidence budgétaire, doit être régularisée par une écriture comptable via le compte « *1021 – Fonds d'investissement* » et réalisée par le Service de Gestion Comptable (SGC) de Vincennes.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver l'intégration dans l'actif communal de ces 46 emplacements de stationnement, qui sera réalisée par le SGC de Vincennes.

Principaux textes réglementaires	• Délibération du conseil municipal n°11 du 9 décembre 2025 portant désaffectation et déclassement du domaine public concernant 46 emplacements de stationnement situés au niveau R-1 du parking « des canadiens » sis 1 rue des réservoirs (îlot B) ; • Délibération du conseil municipal n°12 du 9 décembre 2025 portant cession de 46 emplacements de stationnement situés au niveau R-1 du parking « des canadiens » sis 1 rue des réservoirs (îlot B) à l'EPT Paris Est Marne et Bois.

A reçu un avis favorable en commission finances, solidarité et sécurité du 6 octobre 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré par :

Pour	26	Monsieur Francis SELLAM (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme TAGNON (ensemble pour joinville), Madame Stéphanie BRANCO (ensemble pour joinville), Monsieur Olivier LAVIGNE (ensemble pour joinville), Madame Chantal ALLAIN (ensemble pour joinville), Monsieur Maxime OUANOUNOU (ensemble pour joinville), Madame Liliane REUSCHLEIN (ensemble pour joinville), Monsieur Frédéric GOMES (ensemble pour joinville), Madame Corinne FIORENTINO (ensemble pour joinville), Monsieur Brahim BAHMAD (ensemble pour joinville), Madame Béatrice NICOLAS-DARROU (ensemble pour joinville), Madame Chantal DURAND (ensemble pour joinville), Madame Michèle DELOMEL (ensemble pour joinville), Monsieur Stephan SILVESTRE (ensemble pour joinville), Monsieur Lionel GAUTIER (ensemble pour joinville), Madame Hélène DECOTIGNIE (ensemble pour joinville), Madame Virginie TOLLARD (ensemble pour joinville), Monsieur Urbain OKOU (ensemble pour joinville), Madame Pascale RUIMY (ensemble pour joinville), Madame Saliha PONTVIANNE (ensemble pour joinville), Monsieur François BLOIS (ensemble pour joinville), Madame Suzanne LECROART (ensemble pour joinville), Monsieur Jérôme DUPUY (ensemble pour joinville), Madame Kourrea TRAORE (ensemble pour joinville), Monsieur Axel HAVERBEKE (ensemble pour joinville), Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI (ensemble pour joinville)
Contre	7	Monsieur Bernard DUVERT (l'union pour joinville-le-pont), Madame Carmen PEREZ (l'union pour joinville-le-pont), Madame Sandrine PARIS-PESCAROU (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Areski OUDJEBOUR (l'union pour joinville-le-pont), Madame Christelle FORTIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Vincent JARDIN (l'union pour joinville-le-pont), Monsieur Tony RENUCCI (l'union pour joinville-le-pont)
Abstention	2	Madame Agnès ASTEGIANI (), Monsieur Alexis LECLERC-DALMET ()

Article 1er : Autorise le Service de Gestion Comptable de Vincennes à procéder à l'intégration au patrimoine communal des 46 emplacements de stationnement cédés à l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne et Bois pour un montant de 422 741,12 €.

Article 2 : Prend acte que cette opération, sans incidence budgétaire, sera réalisée par une écriture comptable via le compte « 1021 – Fonds d'investissement ».

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM



La secrétaire de séance – Madame Michèle DELOMEL



Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 20 OCT. 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 20 OCT. 2026 À Joinville-le-Pont, le

261014_14

Ref. 201503 Berger-Levrault (1012)